RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Communauté de Communes du Pays Solesmois

EDITO

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2019 du service public de gestion des déchets de notre communauté de communes. Il retrace les évolutions et performances sur notre territoire de ce service à la population.

Comme le dit l'adage, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. C'est pour cette raison que dès 2014, nous avons souhaité mettre en place une tarification incitative, pour inciter à la prévention des déchets, et à l'amélioration des gestes de tri. Si la quantité annuelle de déchets produite par habitant avait baissé jusque 2018, on note en 2019 un relâchement à la fois sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles (bac gris) mais aussi sur la qualité du tri (bac jaune). C'est pourquoi dès janvier 2020, vous avez pu rencontrer sur le terrain notre « Brigade jaune », ambassadeurs du tri, dont la mission est de vous accompagner et de vous expliquer les bons gestes de tri. Nous comptons sur chacun pour qu'il prête attention à ce geste du quotidien qui compte pour l'environnement !

Mais le service déchet, c'est aussi un service technique, complexe et en constante évolution. Depuis deux années maintenant, nous travaillons en partenariat avec des territoires voisins pour anticiper les évolutions à venir, et vous proposer un service qualitatif et adapté à notre territoire rural.

La gestion des déchets par la CCPS, c'est une garantie de proximité et de réactivité. Ainsi, n'hésitez pas à contacter nos services pour toute question ou précision. Je profite d'ailleurs de ces quelques lignes pour tous les remercier du travail effectué et de leur professionnalisme, au niveau des déchetteries comme au siège.

Bonne lecture,

Cordialement,

Denis SEMAILLE
Vice-Président en charge
des déchets et des déchèteries

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DESSERVI P.4
Présentation du périmètre
Organisation du service et lien entre collecte et traitement
Déchets pris en charge par le service
Compétences

LA PREVENTION DES DECHETS P.8
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010
Communication
Distribution de composteurs
Sensibilisation/prévention

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS P.10
Organisation de la collecte en porte à porte
Équipements liés à la collecte en apport volontaire

COLLECTE EN PORTE A PORTE P.12
Evolution du nombre de levées du bac gris (OM)
Fréquence de présentation des bacs gris (OM)

COLLECTE EN DECHETTERIES P.14

BILAN DE COLLECTE DES DECHETS P.16
Evolution des tonnages en déchetteries
Evolution des tonnages en porte à porte
Performance de collecte
Les REP et les tonnages collectés

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION P.20
Localisation des unités de traitement existantes
Nature des traitements

LE TRAITEMENT DES DECHETS : INCINERATION P22
Capacité et tonnages traités
Performance énergétique
Résidus d'incinération

LE TRAITEMENT DES DECHETS : CENTRE DE TRI P.24
Processus chaîne de tri
Cabine de tri
Échantillon caractérisations
Refus de tri
Tonnages entrants et sortants
Caractéristiques des flux

L'EMPLOI DANS LE SERVICE DE LA GESTION DES DECHETS P.28
Organigramme du service
Accueil physique et téléphonique du service

MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS P.29
Le montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises partenaires

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT P.30
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement
Le montant annuel global des recettes
Focus sur la TEOMi

TABLE DES ABREVIATIONS P.35

LE TERRITOIRE DESSERVI

Présentation du périmètre

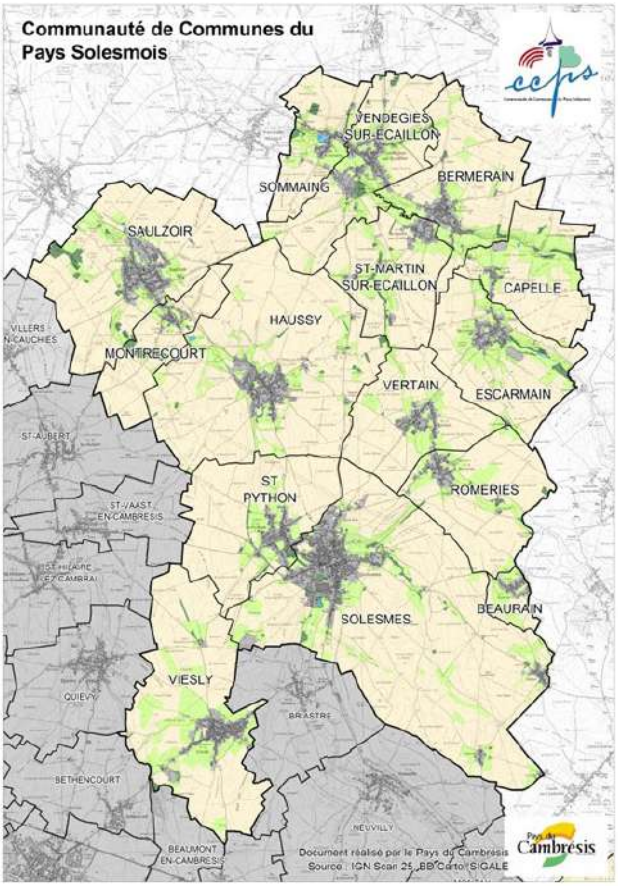

- Périmètre inchangé par rapport à 2016
- 15 communes
- 15 296 habitants (INSEE 2016)

BEAURAIN	234 habitants
BERMERAIN	723 habitants
CAPELLE-SUR-ECAILLON	159 habitants
ESCARMAIN	472 habitants
HAUSSY	1 573 habitants
MONTRECOURT	229 habitants
ROMERIES	444 habitants
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	528 habitants
SAINT PYTHON	1 021 habitants
SAULZOIR	1 807 habitants
SOLESMES	4 487 habitants
SOMMAING-SUR-ECAILLON	426 habitants
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	1 094 habitants
VERTAIN	532 habitants
VIESLY	1 567 habitants
TOTAL	15 296 habitants

LE TERRITOIRE DESSERVI

Organisation du service et lien entre collecte et traitement

La Communauté de Communes du Pays Solesmois exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers pour ses communes membres, à l'exception du traitement des ordures ménagères et des encombrants ; compétence qui a été transférée au Syndicat ECOVALOR. Ces déchets sont ainsi envoyés à l'usine d'incinération d'ECOVALOR à Saint-Saulve.

La totalité du territoire est desservie en porte à porte pour le ramassage des ordures ménagères et des emballages et JRM (Journaux, Revues et Magazines) et en apport volontaire pour le verre.

Hormis les déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux), les déchets sont traités dans un rayon de 40 km.

Déchèterie

On dénombre 2 déchèteries sur le territoire : l'une à Bermerain, l'autre à Solesmes.

Depuis 2017, le marché de mise à disposition de contenants, collecte et de traitement des déchets des déchèteries a été attribué à :

- COVED ENVIRONNEMENT pour les déchets non dangereux c'est-à-dire cartons, gravats, déchets verts et encombrants des déchèteries de Bermerain et de Solesmes ;
- TRIADIS SERVICES pour les déchets dangereux de la déchèterie de Solesmes.

Depuis le 1er janvier 2017, une convention a été signée avec le SIAVED pour que les habitants des communes de Saulzoir et Montrécourt puissent accéder à la déchetterie de Saint Aubert.

LE TERRITOIRE DESSERVI

Déchets pris en charge par le service

Plusieurs modes de collecte existent sur le territoire : porte à porte (PAP), apport volontaire (AV), déchèterie.

Le tableau ci-après liste les déchets pris en charge par le service ainsi que leur mode de collecte.

	Mode de collecte				
Type de déchets	collecte séparée	PAV	déchèterie de Bermerain	déchèterie de Solesmes	déchèterie St Aubert (SIAVED)
Ordures ménagères résiduelles	x				
Emballages, journaux, revues et magazines	x				
Verre		x			x
Les encombrants issus des ménages			x	x	x
Les déchets de jardin			x	x	x
Les gravats et matériaux de démolition et de bricolage			x	x	x
Les métaux ferreux et non ferreux			x	x	x
Les cartons secs et non souillés			x	x	x
Les déchets d'équipements électriques et électroniques			x	x	x
Les piles			x	x	x
Les pneus VL déjantés (voir ci-dessous)			x	x	x
Les capsules mono doses de café			x	x	
Les cartouches d'encre usagées			x	x	x
Les textiles et chaussures usagés			x	x	x
Les ampoules usagées			x	x	x
Les huiles de vidange			x		x
Les déchets diffus des ménages (pots de peinture, produits dangereux, etc.)			x		x
Les huiles de friture			x		x
Les batteries			x		x

LE TERRITOIRE DESSERVI

Compétences

Prestataires intervenants dans la collecte et le traitement des déchets :

		Mode de gestion	Prestataires et/ou partenaires
COLLECTE	Ordures ménagères	Régie avec prestation de service	COVED
	Emballages, journaux, revues et magazines		
	Verre		
	Déchets banals des déchèteries	Régie avec prestation de service	COVED
	DMS des déchèteries	Régie avec prestation de service	TRIADIS
TRAITEMENT	Incinération des ordures ménagères et encombrants	transfert de compétence	ECOVALOR
	Tri des emballages, journaux et magazines	Régie avec prestation de service	SUEZ RV NORD EST
	Quai de transfert pour le verre		
	Traitement des déchets banals des déchèteries hors encombrants	Régie avec prestation de service	COVED
	Traitement des DMS* des déchèteries	Régie avec prestation de service	TRIADIS

Dans la cadre des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), la CCPS a conclu des contrats pour la collecte et le traitement de certains autres déchets.

Emballages	CITEO
DEEE	ECO-SYSTEM
Ampoules et néons	
Piles	COREPILE
Textiles et chaussures	ECO-TLC
Cartouches d'encre usagées	COLLECTORS
Capsules de café	COLLECTORS PUIS SUEZ
Pneus	ALIAPUR
Radiographies	RHONES ALPES ARGENT
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA*)	ECO MOBILIER

LA PREVENTION DES DECHETS

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice est calculé en multipliant le tonnage de l'année concernée par 100 et en divisant par celui de 2010.

	Indice
OMr	98
Emballages et JRM	106
Verre	117
Déchèteries	165

Il est à noter que le périmètre de la CCPS a évolué entre 2010 et 2019, ce qui explique les indices supérieurs à 100. Cependant, les effets de la mise en place de la tarification incitative se ressentent : l'indice est inférieur à 100 malgré l'ajout des 3 communes de Haussy, Saulzoir et Montrécourt.

Communication

⇒ Actualisation des rubriques du site internet

⇒ Préparation à la mise en place d'une brigade d'ambassadeurs du tri qui interviendront à compter de janvier 2020 pour accompagner les usagers dans leurs gestes de tri, appelée « Brigade jaune »

⇒ Dossier LEADER pour nouveau plan de communication 2020 / 2021 avec travail en collaboration avec le service communication sur les différents outils à réactualiser (étiquette consigne couvercle bac jaune / porte manteau refus de tri / étiquette consigne cloche à verre, chaussette cloche à verre)

Distribution de composteurs

⇒ 3 réunions d'informations

⇒ 44 composteurs distribués

LA PREVENTION DES DECHETS

	Bois 360 L	Plastique 420 L	Bois 600 L	Total
2011	11	7	26	44
2012	26	63	149	238
2013	38	45	46	129
2014	10	7	18	35
2015	18	23	32	73
2016	6	5	13	24
2017	6	10	18	34
2018	10	10	37	57
2019	29	12	3	44

Commentaire

La baisse du retrait des composteurs 660 L est dû par l'épuisement du stock dans cette capacité et la volonté de liquider au maximum les autres composteurs avant un renouvellement du stock.

Sensibilisation/prévention

Durant toute l'année :

⇒ Sensibilisation aux consignes de tri, règlement de collecte et de la TEOMI aux nouveaux arrivants

⇒ Rappel systématique des consignes de tri aux usagers dont le bac Sélectif a été refusé à la collecte.

⇒ Participation aux caractérisations au centre de tri de Anzin du camion de collecte sélective

Animations Scolaires

Toutes les classes de primaire de Bermerain et de Suzanne Lannoy de Solesmes ont été sensibilisées au tri, à la collecte, au fonctionnement des centres de tri à la prévention et la réduction des déchets par des ateliers de jeu éducatif et par des vidéos.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Organisation de la collecte en porte à porte

♦ Spécification de la collecte

	Ordures ménagères	Emballages et JRM
Population desservie	15 230*	15 230*
Tonnages annuels	2 902.78	847.78
Couleur du bac concerné	cuve grise couvercle gris	cuve grise couvercle jaune

* Population fiscale de référence 2019, d'où l'écart avec le détail des données par communes en page 4 (INSEE 2016)

♦ Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

Les producteurs non ménagers sont dits assimilés lorsque les déchets issus de leurs activités économiques peuvent être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Leur collecte n'est pas obligatoire pour la CCPS, qui a fait le choix de la proposer sur son territoire, dans le cadre de la signature d'une convention.

La règle de base est la dotation d'un bac de 140 litres pour tous les professionnels (artisans, commerçants, industriels, petites entreprises...). Celle-ci peut-être réévaluée en concertation avec le professionnel selon les volumes de déchets générés par l'activité et les capacités de stockage, dans le cadre d'une convention. Cette dotation peut être revue si le besoin de l'activité évolue, à la demande du professionnel. Un avenant à la convention sera alors établi.

Les professionnels exerçant leur activité sur leur lieu d'habitation ont la possibilité de choisir entre deux formes de dotation :

⇒ soit un bac spécifique pour l'entreprise ;

⇒ soit un bac partagé entre l'activité et le domicile.

♦ Fréquence de la collecte

1 fois/semaine (c1) pour la collecte des ordures ménagères (OM)

1 fois tous les 15 jours (c0.5) pour la collecte sélective des emballages, journaux, revues, magazines

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Equipements liés à la collecte en apport Volontaire et en déchèterie

		Nombre de contenants	Type de contenant
FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE	Verre	65	Colonne en PAV
	Les encombrants	4	Bennes
	Les déchets verts	3	Bennes
	Les gravats	3	Bennes
	Les métaux	2	Bennes
	Les cartons	2	Bennes
	DEEE	10	Casiers
	Les piles	2	Fûts
	Les pneus		en vrac
	Les capsules mono doses de café	2	Bacs
	Les cartouches d'encre usagées	2	Fûts
	Les textiles et chaussures usagés	21	Colonnes
	Les ampoules usagées	4	Casiers
	Les huiles de vidange	1	Cuve
	Les déchets dangereux	10	Caisses-palettes
	Les huiles de friture	1	Cuve
	Mobilier	1	Benne

PAV = point d'apport volontaire
NB : ces chiffres ne tiennent pas compte de la déchetterie de Saint-Aubert

COLLECTE EN PORTE A PORTE

Evolution du nombre de levées du bac gris (OM)

Évolution du nombre de levées et du taux de présentation annuels

	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Nombre de levées de bacs pucés	147 113	146 661	146 164	148 302	151 382
Taux de présentation	40%	45%	41%	40%	44%

Le taux de présentation a légèrement augmenté cette année mais reste quand même assez régulier avec 44 %.

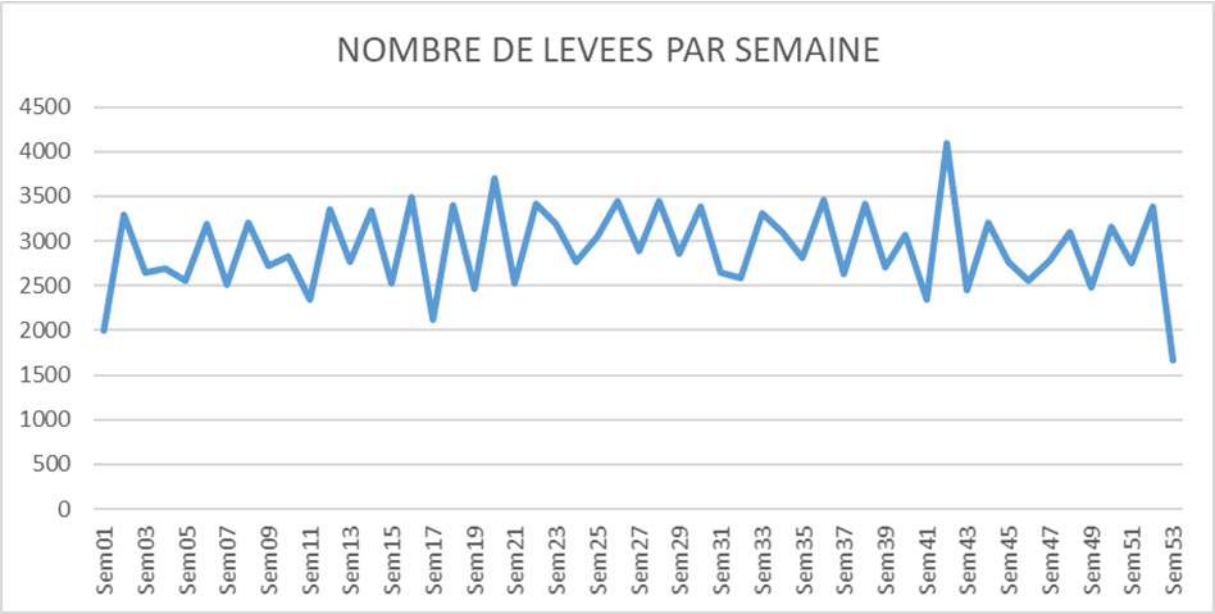

Nombre de levées par semaine sur l'année 2019

COLLECTE EN PORTE A PORTE

Fréquence de présentation des bacs gris (OM)

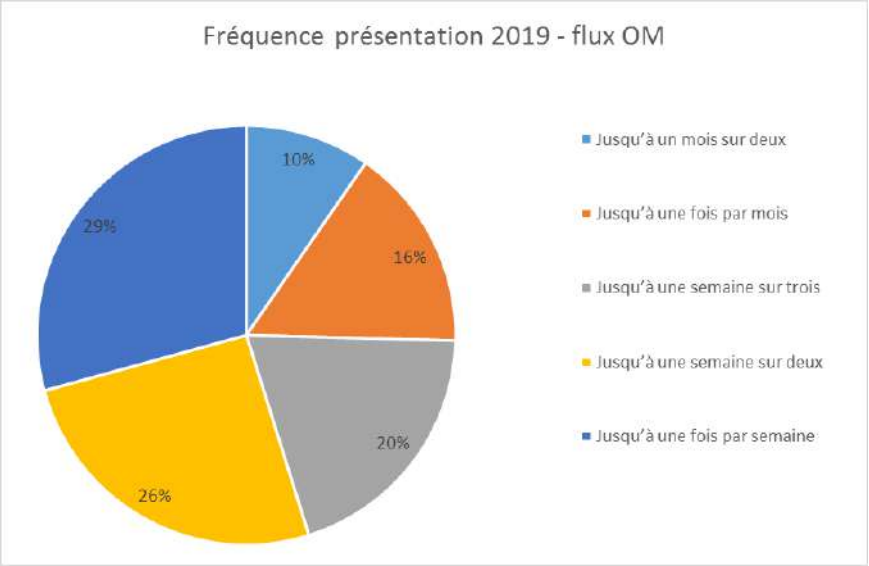

55% des usagers présentent leur bac toutes les semaines ou tous les quinze jours.
26% présentent leur bac une fois par mois ou moins.

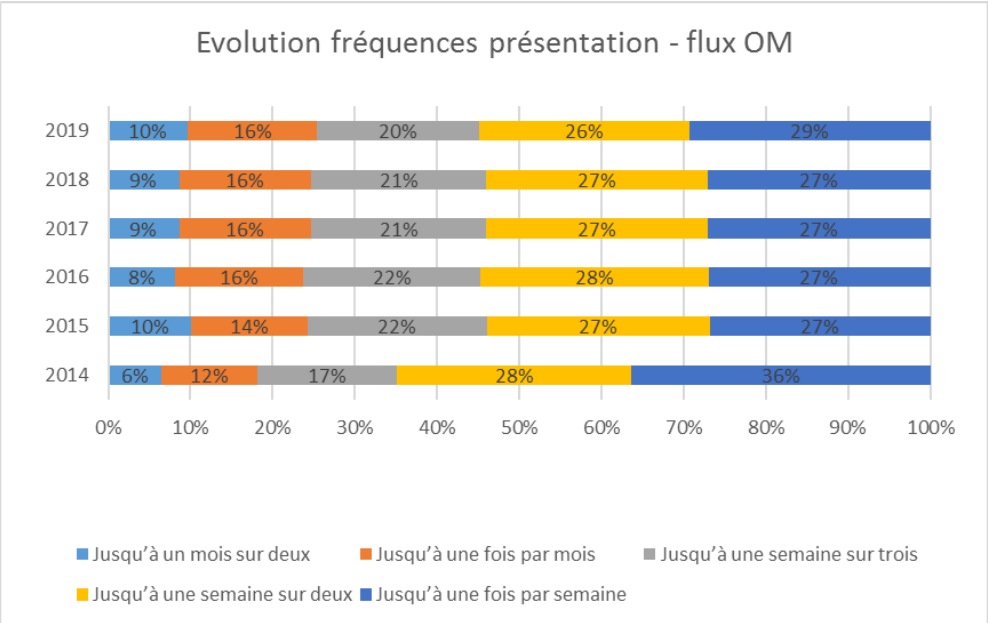

A la mise en place de la tarification incitative, les usagers ont rapidement modifié leurs comportements (dès 2015), et les habitudes de présentation des bacs ont peu changé depuis, avec des proportions stables.

COLLECTE EN DECHETTERIES

Jours et heures d'ouverture

Déchèterie de Solesmes

ZAE du Pigeon blanc

Lieu dit Voyette

de Vertain

59730 SOLESMES

Haute et basse saison

Lundi, mercredi, jeudi,

vendredi et samedi

8h30-12h et 14h-18h

Tél.: 03 27 74 65 83

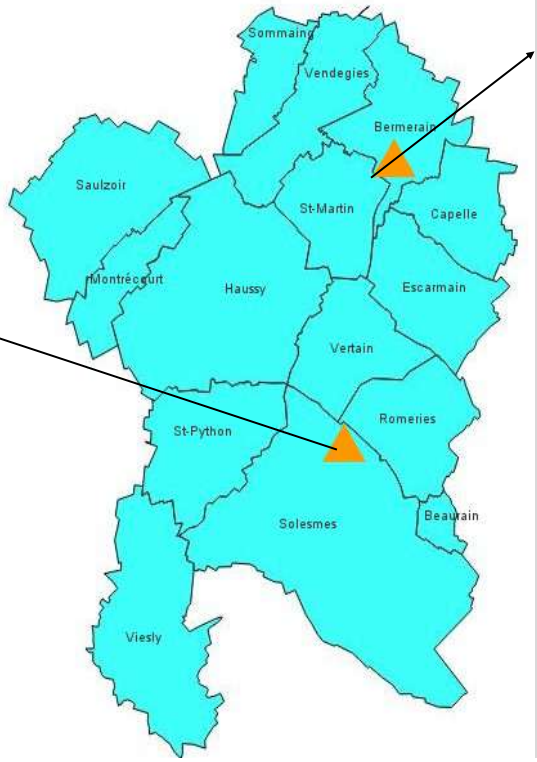

Déchèterie de Bermerain

Rue du Tordoir

59213 BERMERAIN

Haute et basse saison

Lundi, vendredi

14h à 18h

Mercredi et samedi

8h30-12h et 14h-18h

Tél. : 03 27 26 65 08

Nombre d'entrées par déchetterie

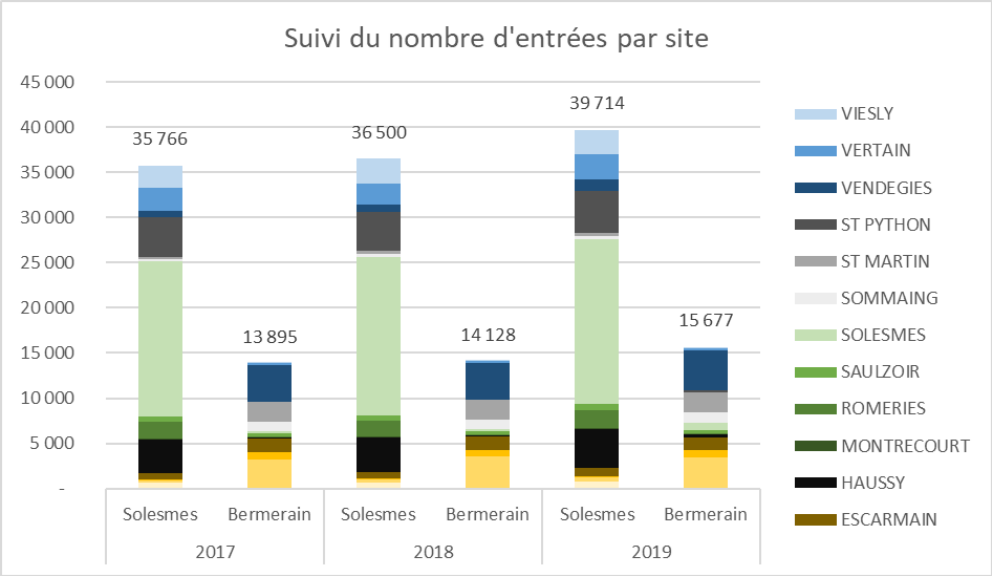

En 2019, on comptabilise un total de 55 391 entrées en déchèterie, réparties entre :

- 39 714 entrées à Solesmes;
- 15677 entrées à Bermerain.

COLLECTE EN DECHETTERIES

Répartition de la fréquentation des déchèteries par commune

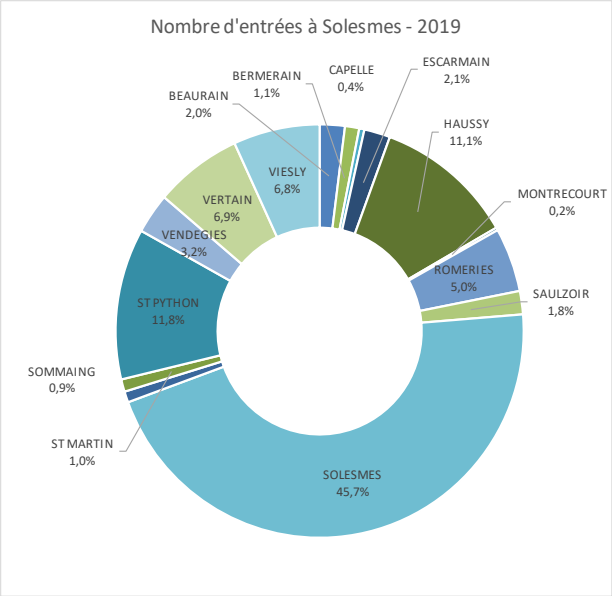

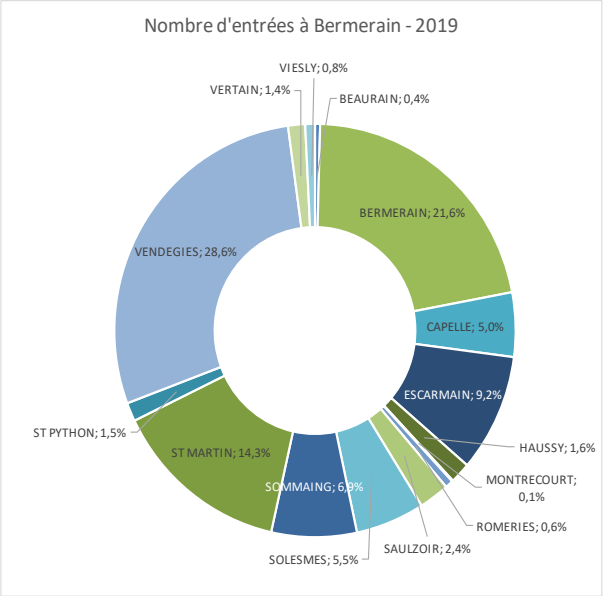

Fréquentation des déchèteries par les professionnels

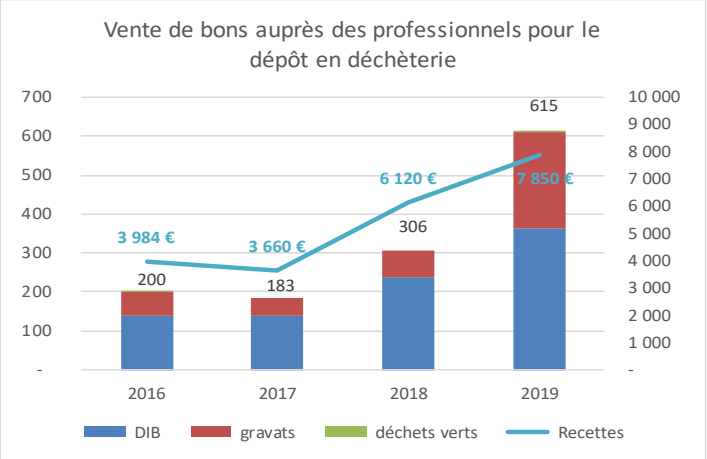

Une augmentation de la fréquentation des professionnels a été constaté sur la déchèterie de Solesmes. La fourniture de bons pour les DIB, Gravats, Déchets Verts s'effectuent directement sur le site par les agents des déchetteries.

Opérations amiante sur la déchèterie de Solesmes

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes du Pays Solesmois a mené deux opérations exceptionnelles et temporaires de déstockage de l'amiante-ciment à destination des usagers et communes ; celles-ci ont eu lieu les 26 mars et 3 décembre 2019 avec respectivement **8.84** Tonnes et **9.80** tonnes.

BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

Evolution des tonnages en déchetteries

Les spécificités de l'accès à la déchèterie de Saint-Aubert permettent d'expliquer les évolutions constatées pour les déchets de déchèteries :

- en 2015 Haussy, Saulzoir et Montrécourt bénéficiaient d'un accès à cette déchèterie ;
- en 2016 accès interrompu;
- depuis 2017, accès autorisé pour les communes de Saulzoir et de Montrécourt .

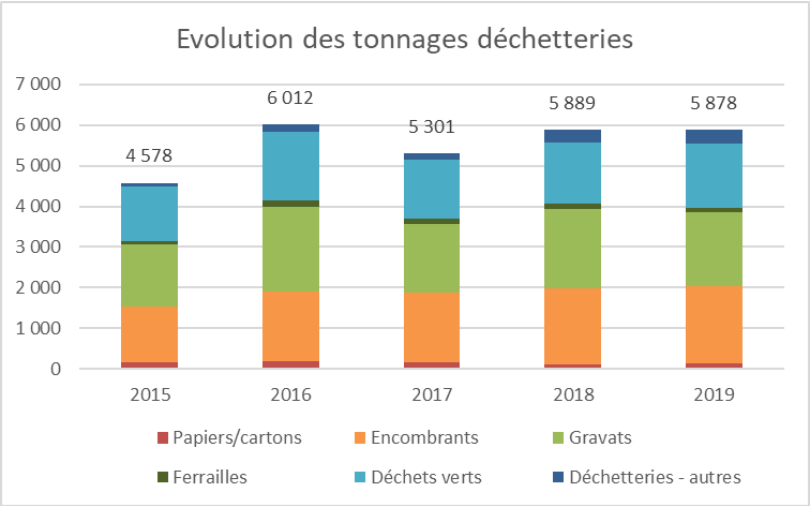

Evolution des tonnages en porte à porte

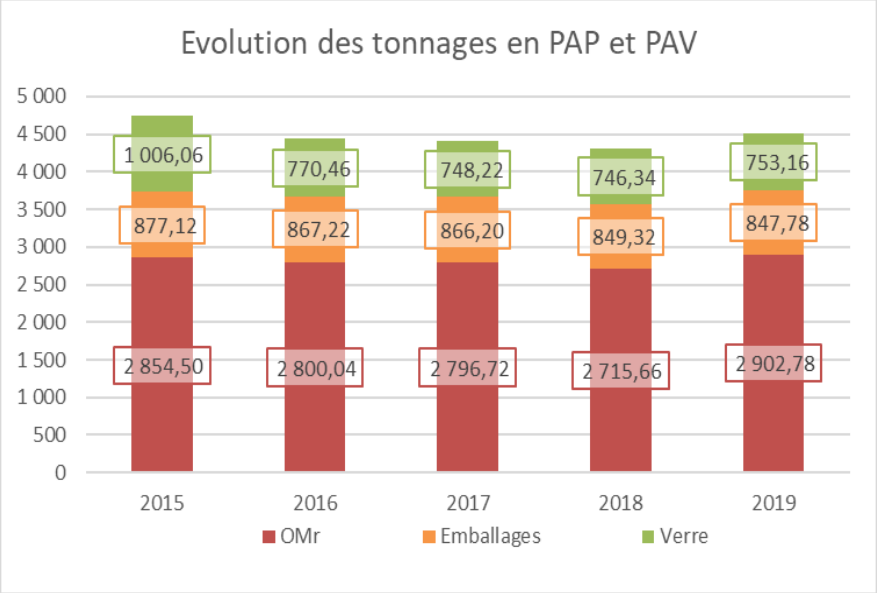

- Légère augmentation des ordures ménagères (OM) en 2019, marquant un retour à la hausse après 3 années d'efforts de réduction
- Stagnation des emballages et JRM (journaux, revues, magazines) entre 2018 et 2019 après 2 années à la baisse malgré la mise en place de la tarification incitative
- Stagnation du verre

BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

Performance de collecte en porte à porte

L'étude de ces tonnages ramenés à l'habitant (ratio exprimé en kg/an/habitant) permet d'établir les mêmes constats :

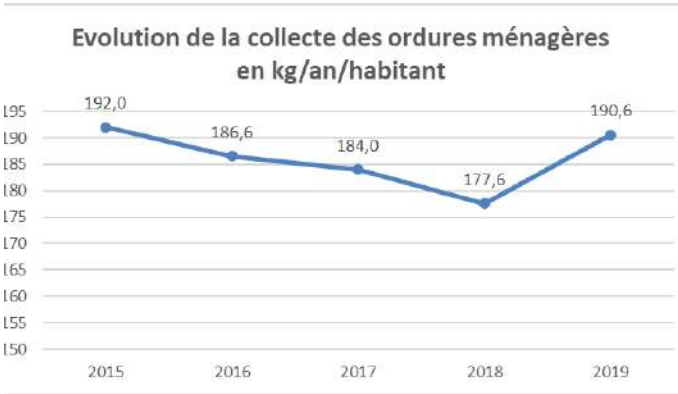

Un ratio d'OM qui n'a cessé de diminuer depuis 2011 mais qui connait une légère augmentation cette année.

Un ratio d'emballages et journaux, revues, magazine (bac jaune) en stagnation depuis 2012.

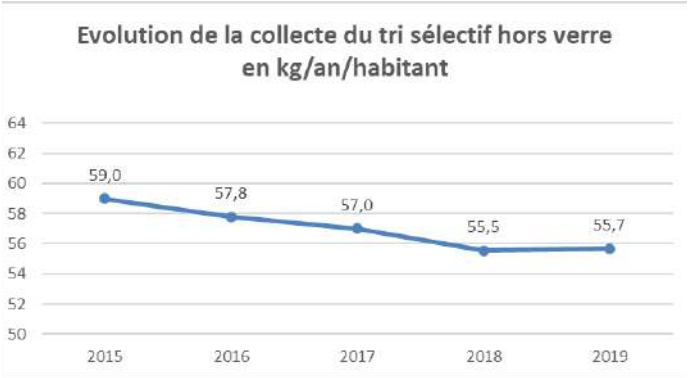

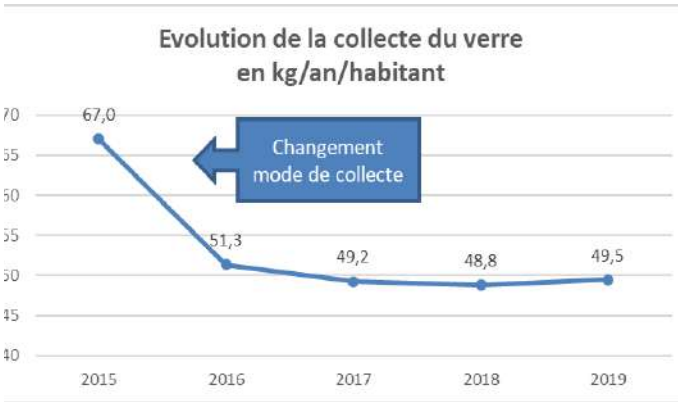

Un ratio d'emballages en verre en légère augmentation après 3 ans de diminution depuis 2016, date au passage en collecte en colonnes.

BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

La Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur, la CCPS a contractualisé des partenariats avec différents éco-organismes que ce soit pour les déchets collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchèterie.

		2017	2018	2019
Eco-emballages et CITEO pour les emballages, JRM et verre	Née de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio, la société CITEO est l'acteur de référence en France en matière de collecte et de recyclage des emballages plastiques et des papiers. Attachée au principe de l'économie circulaire, CITEO mène trois grandes missions d'intérêt général : la gestion des filières de collecte et de recyclage, la mobilisation des consommateurs pour un meilleur tri des déchets, et le développement de l'écoconception des produits de consommation pour réduire la quantité de déchets produite.	1614	1595	1601
Ecosystem pour les ampoules et néons, et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	A compter d'octobre 2019, la société issue de la fusion des éco-organismes Eco-systèmes et Récylum, se rebaptise Ecosystem. Une fois que vous avez déposé vos ampoules et tubes « néon » dans un bac de recyclage, Ecosystem prend le relai pour leur offrir un traitement responsable et conforme à la réglementation. Ils les récupérèrent afin de les envoyer dans l'un des 5 centres spécialisés dans leur recyclage.	Collectés en déchetteries (pas de données disponibles sur les tonnages correspondants)		
	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) représentent tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Depuis 2006, ils ne doivent plus être jetés à la poubelle, ils font l'objet d'une collecte sélective en déchetterie. Ils existent 4 grandes familles : - les petits appareils en mélange, - les écrans, - le gros électroménager hors froid (machine à laver,..), - le gros électroménager froid (réfrigérateur…) Les appareils collectés sur les déchetteries sont ensuite : - Dépollués, grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses. - Recyclés, en démantelant et en séparant les matières. - Valorisés, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.	116,9	125,3	134,1

BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

		2017	2018	2019
Eco-TLC pour les tissus, linges et chaussures	TLC est l'acronyme pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et les Chaussures destinés aux ménages. Ce sont tous les vêtements, foulards, bonnets, tous les draps, serviettes et nappes, ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant. Même usés, ils peuvent être valorisés !	88,48	85,53	87,11
Eco-mobilier pour les déchets d'éléments d'ameublement	Eco-Mobilier récupère les déchets d'éléments d'ameublement sur la déchèterie de Solesmes afin de les recycler ou de les valoriser comme source d'énergie. Tous les meubles sont acceptés, démontés ou non. En revanche sont interdits dans la benne les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier (tapis, poussettes, sièges auto, sanitaires, parquet, portes, fenêtres...)	125,3	145,1	153,3
ALIAPUR pour les pneus	Les pneumatiques sont collectés par Aliapur. Cet éco-organisme assure le tri des pneus sur place, afin de déterminer ceux qui peuvent être réemployés (occasion, rechapage). Il assure leur préparation à la valorisation (broyage) et leur recyclage.	8,3	9,0	17,8
Corepile pour les piles	Les piles et batteries sont collectées par COREPILE ; celui-ci effectue un tri puis acheminement vers le recyclage et la valorisation.	1,085	0,558	0,851

Petit rappel, le logo ci-contre signifie que le producteur contribue au financement de la gestion des déchets qu'il produit, et non que le produit est recyclable.

Pour cela, observez les consignes de tri !

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

Localisation des unités de traitement existantes

La carte ci-dessous fait figurer les centres de traitement des déchets hors éco-organismes avec lesquels la CCPS a contractualisé.

Les déchets en provenance des déchèteries sont collectés par COVED environnement ou ses sous-traitants / partenaires, et acheminés directement vers les installations de traitement adéquates.

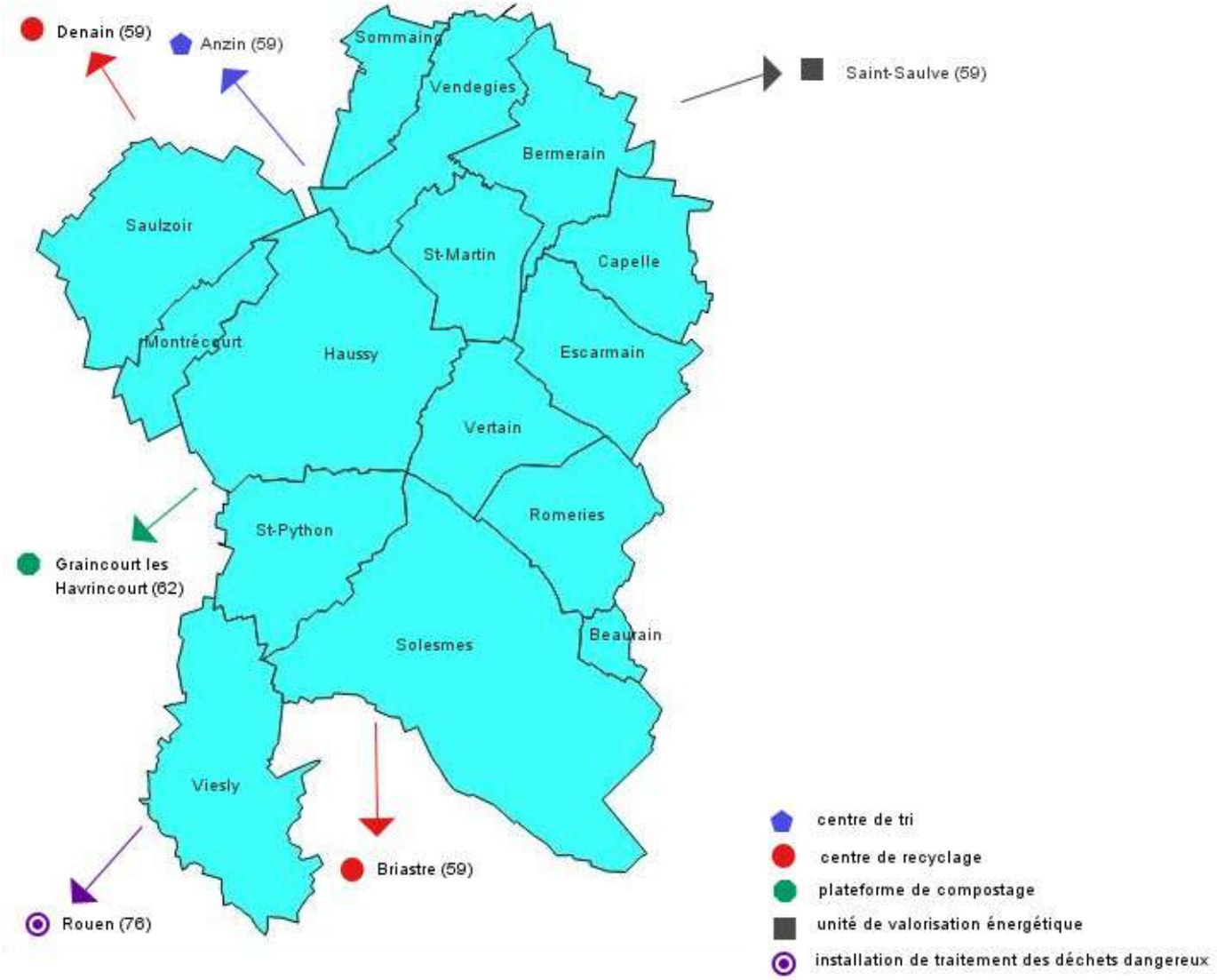

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

Nature des traitements (dont valorisation)

Au 31 décembre 2019	Unité de traitement	Mode de valorisation
OMR	ECOVALOR (Saint-Saulve)	Valorisation énergétique
Emballages et JRM	Centre de tri (Anzin)	Tri
Verre	Centre de tri (Anzin)	Transfert
	OI MANUFACTURING (Villeurbanne - 69)	Recyclage
Déchets verts	SEDE ENVIRONNEMENT (Graincourt les Havrincourt)	Compostage
Encombrants	ECOVALOR (Saint-Saulve)	Valorisation énergétique
Gravats	Hainaut Recyclage (Denain)	Réutilisation
Cartons	Hainaut Recyclage (Denain)	Recyclage
Ferrailles	Recup 59 (Briastre)	Recyclage
DEEE	Ecosystem -Envie 2E(Lesquin)	Recyclage
Piles	COREPILE	Recyclage
Pneus	ALIAPUR	Recyclage
Capsules de café	COLLECTORS	Recyclage
Cartouches d'encre usagées	COLLECTORS	Recyclage
Textiles et chaussures usagés	Le Relais	Recyclage
Ampoules usagées	Recylum	Recyclage
Huiles de vidange	Triadis (Rouen)	Valorisation énergétique
Déchets dangereux	Triadis (Rouen)	Valorisation énergétique
Huiles de friture	Triadis (Rouen)	Régénération
Batteries	Triadis (Rouen)	Recyclage
DEA	Eco-mobilier	Recyclage

LE TRAITEMENT DES DECHETS : INCINERATION

Capacité et tonnages traités

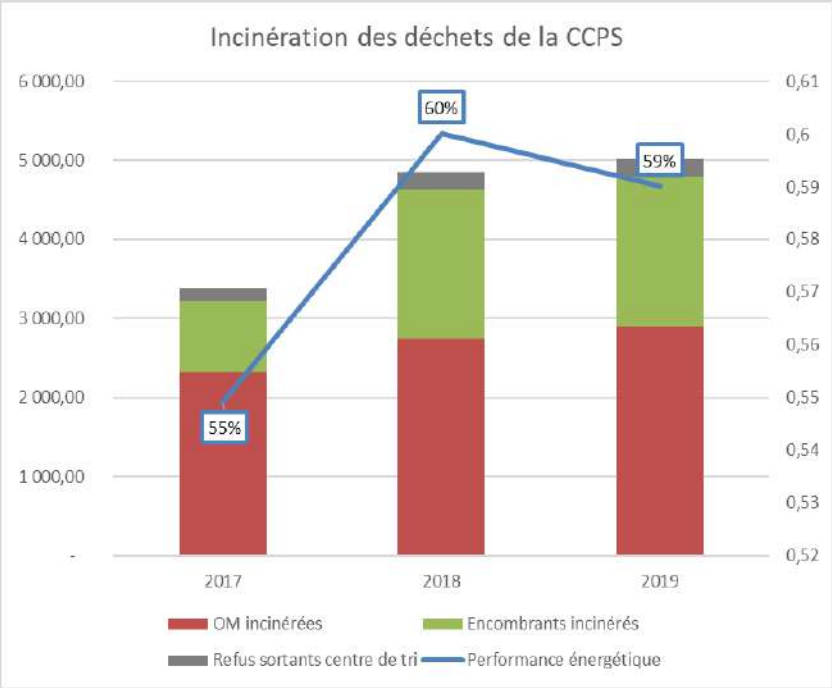

Sont incinérés sur le site d'Eco-valor les ordures résiduelles ménagères (OM), encombrants (après tri à Hainaut Recyclage), et les refus de tri de la collecte sélective (résidus du bac jaune ne pouvant être valorisés).

Si les tonnages d'OM varient peu, les tonnages d'encombrants et de refus de tri ont nettement augmenté depuis 2017.

Usine incinération ECOVALOR

LE TRAITEMENT DES DECHETS : INCINERATION

Performance énergétique

En 2019, pour l'ensemble des déchets traités quelle que soit leur provenance, l'usine d'incinération d'ECOVALOR avait une performance énergétique de 59% (indice R1, l'indice Pe étant lui bien supérieur à 65%).

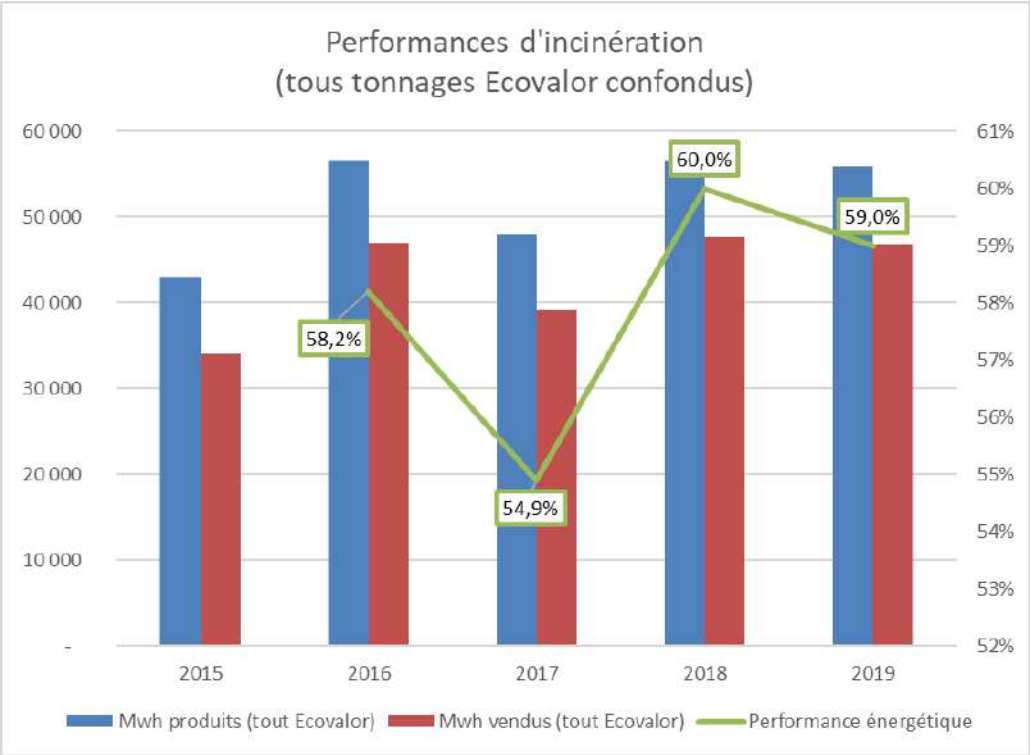

Résidus d'incinération

Les résidus de traitement ont pour exutoire final les sites suivants :

- les mâchefers sont repris par SUEZ RV LOURCHES (ex Recydem) pour valorisation technique routière (remblais)
- les ferrailles sont reprises par SUEZ RV LOURCHES (ex Recydem) pour recyclage
- les cendres et les REFIOM (Résidus d' épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) partent en mine de sel en Allemagne comblement des cavités minières).

LE TRAITEMENT DES DECHETS : CENTRE DE TRI

Processus chaîne de tri

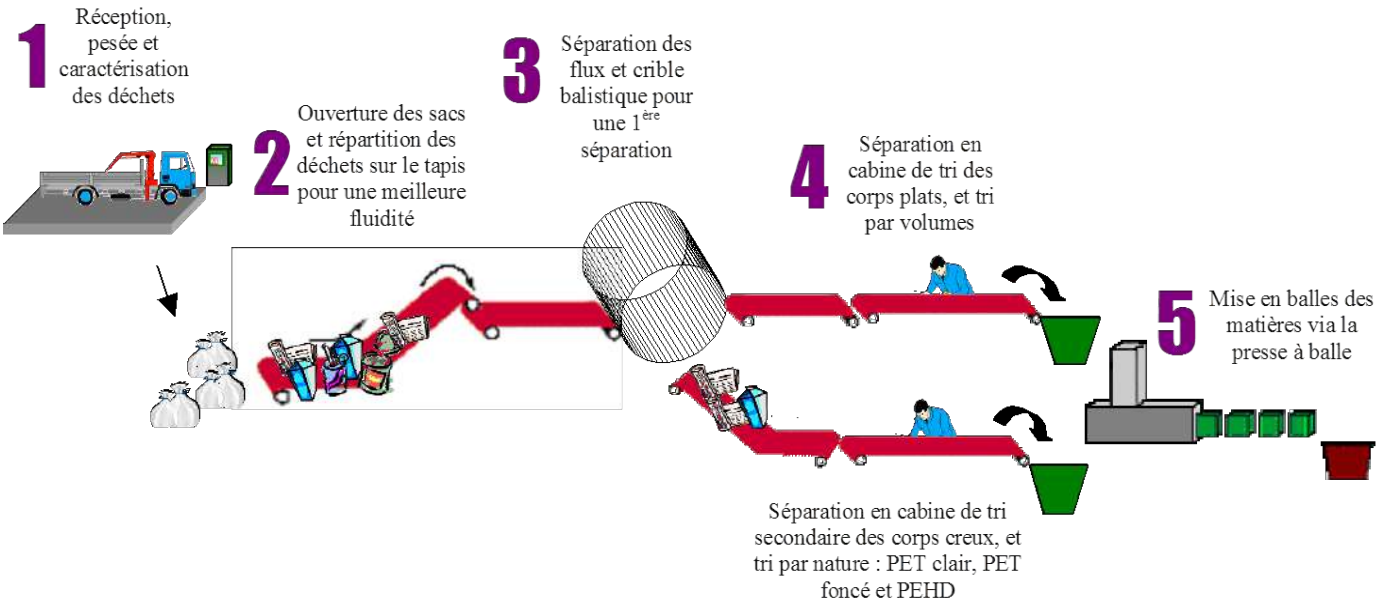

Cabine de tri

LE TRAITEMENT DES DECHETS : CENTRE DE TRI

Échantillon caractérisations

Les analyses d'échantillons aléatoires de déchets « recyclables » du bac de tri (« caractérisation ») sont réalisées par le centre de tri chaque semaine : ce sont les caractérisations des déchets entrants.
Ces caractérisations nous permettent de connaitre les erreurs de tri pour vous accompagner à les corriger, secteur de collecte par secteur de collecte.

Refus de tri

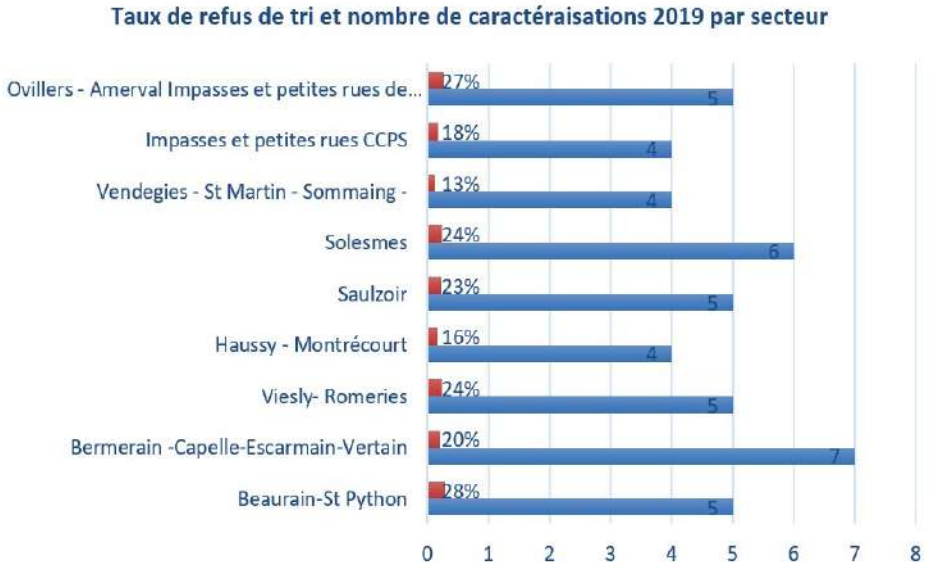

Depuis 2014, ce taux est en hausse, atteignant jusqu'à 23% de la masse totale entrante en 2019.
La qualité du tri est homogène sur le territoire ; néanmoins, chaque secteur de collecte connaît des variations.

LE TRAITEMENT DES DECHETS : CENTRE DE TRI

Tonnages entrants et sortants

	Emb	Verre
Janvier	69,6	77,74
Février	64,6	62,9
Mars	65,94	53,16
Avril	72,92	59,48
Mai	78,96	73,2
Juin	65,88	55,38
Juillet	69,52	77,46
Août	59,86	69,14
Septembre	71,26	54,44
Octobre	85,02	61,5
Novembre	69,12	55,06
Décembre	75,1	53,7
Total	**847,78**	**753,16**

Le tableau ci-contre détaille les tonnages entrants d'emballages et JRM et de verre entrants sur le site de tri d'Anzin mensuellement.
Le verre transite uniquement sur les plateformes avant d'être traité sur un autre site.
Les emballages et JRM sont triés, stockés puis valorisés, ce qui explique les écarts observés entre les tonnages en entrée et en sortie.

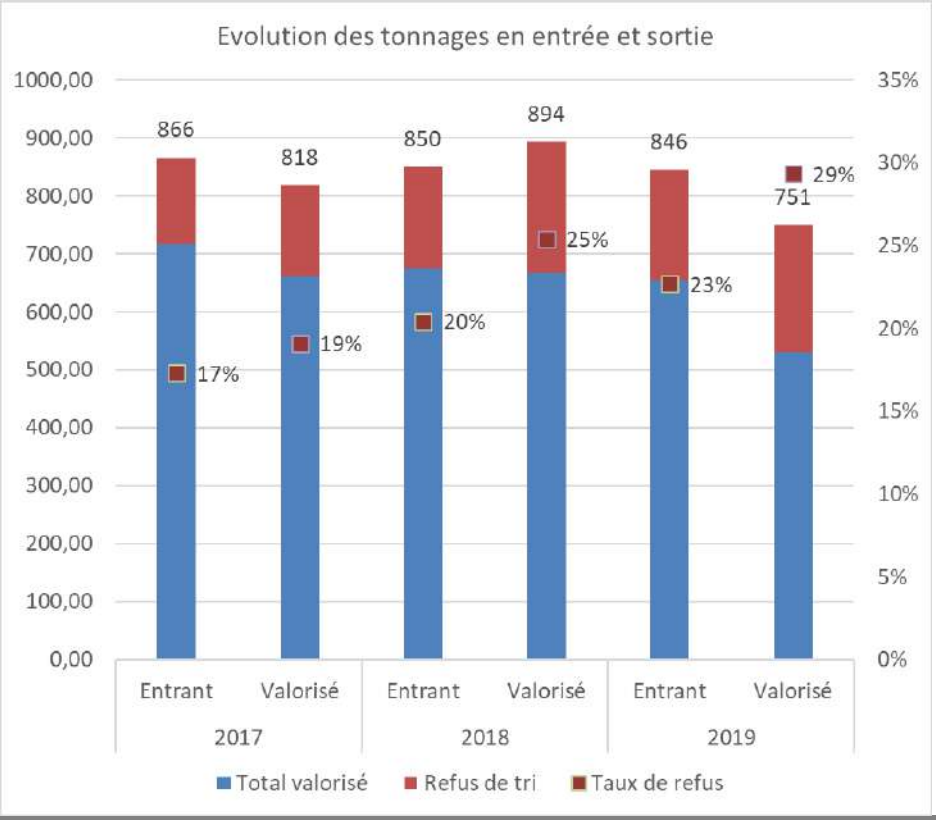

LE TRAITEMENT DES DECHETS : CENTRE DE TRI

Caractéristiques des flux

Le graphe ci-dessous illustre la composition des tonnages traités sur le site d'Anzin :

- Au centre (flux entrant), les proportions de matières sont estimées sur la base des caractérisations effectuées
- À l'extérieur (flux sortant), les proportions de matière sont estimées à partir des reventes de matières.

Les écarts s'expliquent par la gestion des stocks d'une part, et par les possible difficultés d'écoulement des matières qui, bien que recyclables, ont parfois du mal à être recyclées (saturation des débouchés, matière première vierge plus compétitive, etc.).

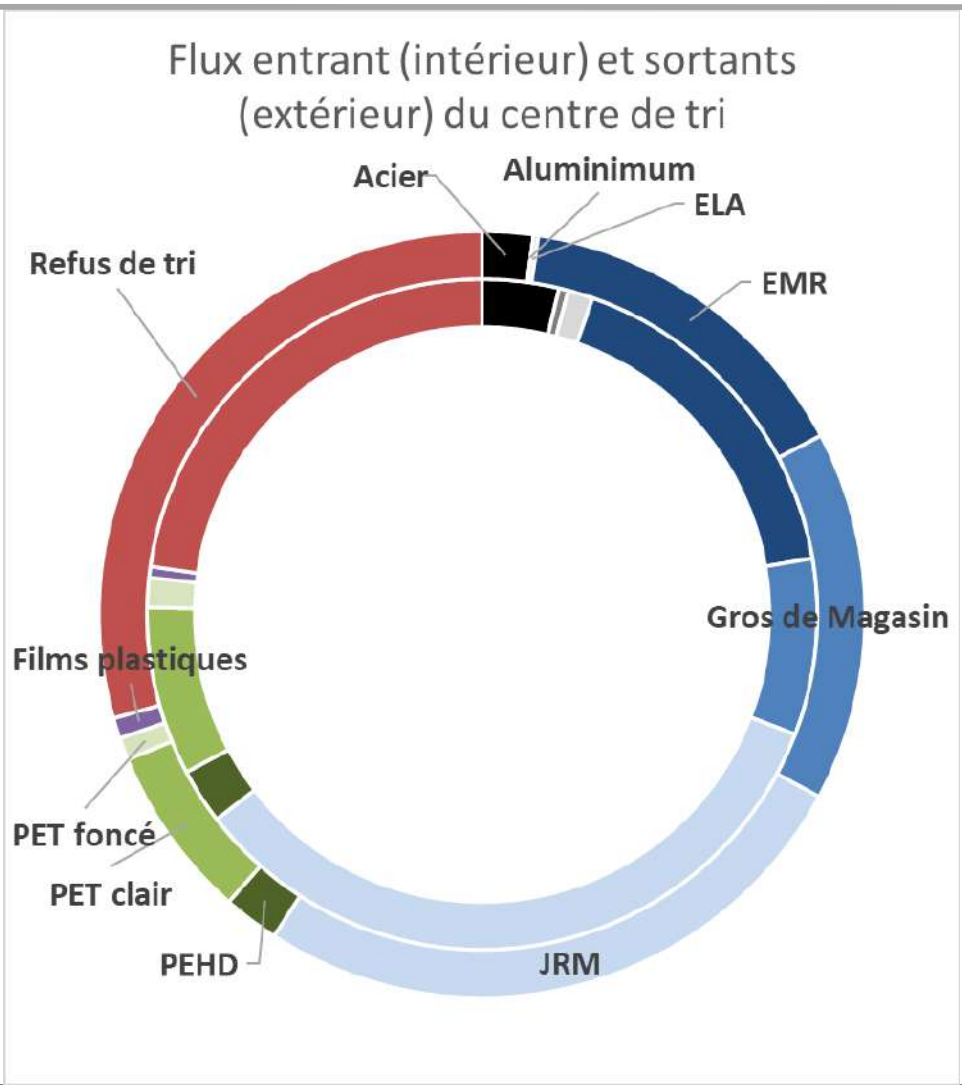

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Organigramme du service

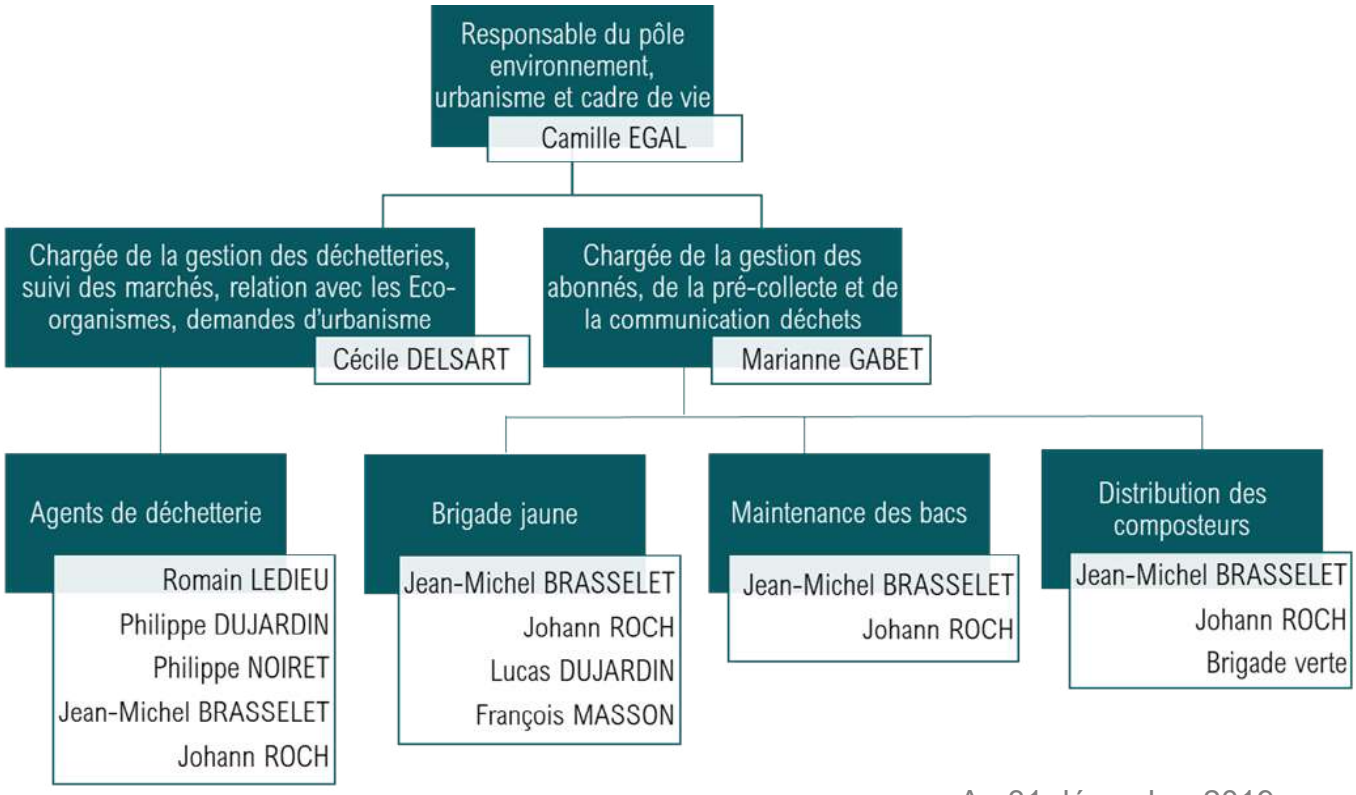

Au 31 décembre 2019

Accueil physique et téléphonique du service

La CCPS dénombre pour 2019 :

- 1006 appels téléphoniques pour demande de maintenance : c'est autant de rendez -vous pris pour le planning de la personne de maintenance
- 3118 interventions dans le fichier Gesbac pour la mise à jour (édition des ordres de service et clôture des ordres de service avec les nouvelles données)
- Demande d'informations sur la TEOMI essentiellement à partir d'octobre (non comptabilisé)

MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Le montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises partenaires

PARTENAIRE	OBJET	DEBUT	FIN	RECONDUCTION	MONTANT ANNUEL HT DES PRESTATIONS*
COVED	Collecte des OM, emballages et verre	5 novembre 2015	4 novembre 2020	12 mois	510 222.89 €
ECOVALOR	Incinération des OM et encombrants	1 juin 2012	31 décembre 2018	possibilité de reconduction de 3 fois 1 an	289 535.95 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture des bacs de collecte en porte à porte	19 juin 2017	19 juin 2021	12 mois	14 489.88 €
COVED	Mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des produits des déchèteries - lot 1 déchets non dangereux	31 octobre 2017	30 octobre 2020	12 mois	210 881.33 €
TRIADIS	Mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des produits des déchèteries - lot 2 déchets dangereux	18 septembre 2017	17 septembre 2020	12 mois	31 651.33 €
SUEZ RV NORD EST	Tri des emballages issus de la collecte en porte à porte	7 octobre 2015	6 octobre 2020	12 mois	164 523.28 €

*selon acte d'engagement

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement

		2017	2018	2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHARGES INTERNES		**140 009 €**	**151 108 €**	**111 045 €**
dont :	Coûts salariaux	109 981€	121 530 €	81 107 €
	Coûts de maintenance et fonctionnement du service	24 484 €	24 034 €	24 394€
	Maintenance du logiciel GESBAC	5 544 €	5 544 €	5544 €
COLLECTE EN PORTE A PORTE		**510 223 €**	**517 197 €**	**548 198 €**
dont :	Coût de la collecte des OM, collecte sélective (emballage et verre)	510 223 €	517 197 €	548 198 €
DECHETTERIES		**376 986 €**	**449 082 €**	**448 961 €**
dont :	Coûts salariaux	104 413€	122 507 €	123 820 €
	Coûts de maintenance et fonctionnement des sites	24 792 €	23 040 €	11 956 €
	Coût de gestion des apports en déchèteries	242 533 €	298 287 €	313 185 €
	convention d'accès à la déchèterie de St-Aubert	5248 €	5 248 €	0 €
TRAITEMENT DES MATERIAUX		**454 059 €**	**540 324 €**	**524 773 €**
dont :	Coût du tri des emballages et verres collectés	164 523 €	162 541 €	162 230 €
	Coût d'incinération des OM	174 039 €	217 447 €	214 923 €
	Coût incinération encombrants collectés en déchèterie	115 497 €	160 336 €	147 619 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**1 481 277 €**	**1 657 710 €**	**1632 976 €**

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

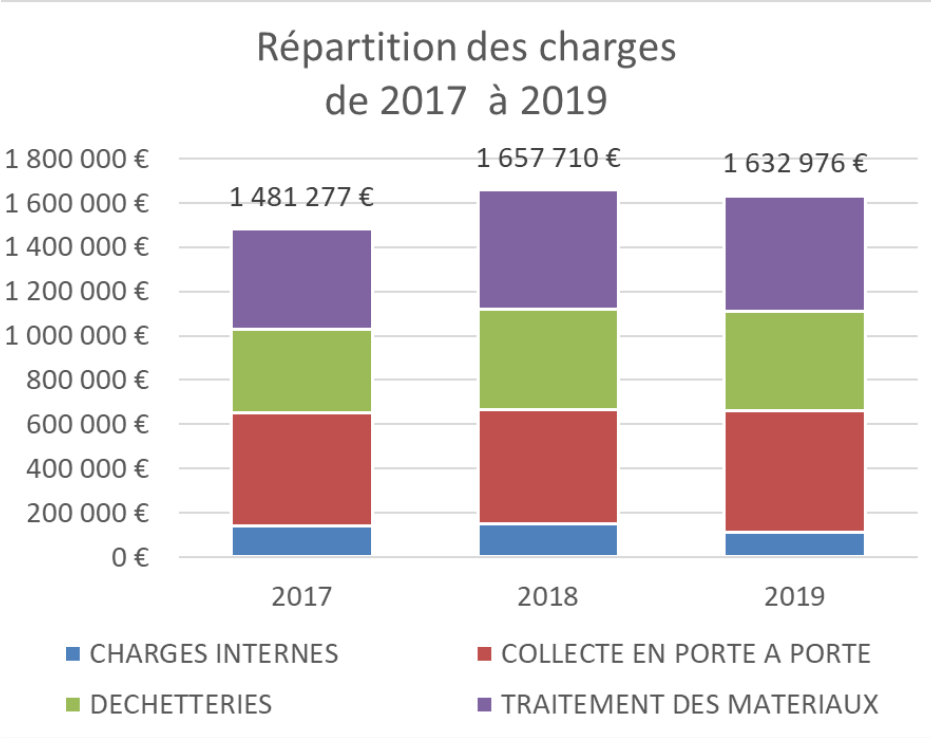

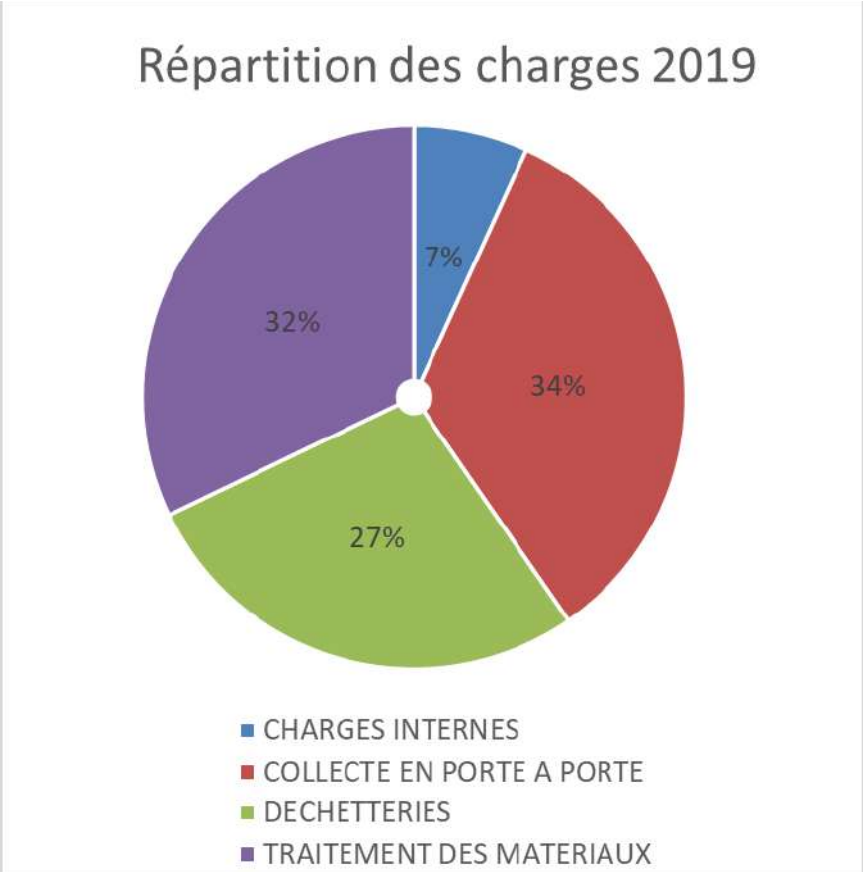

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Le montant annuel global des recettes

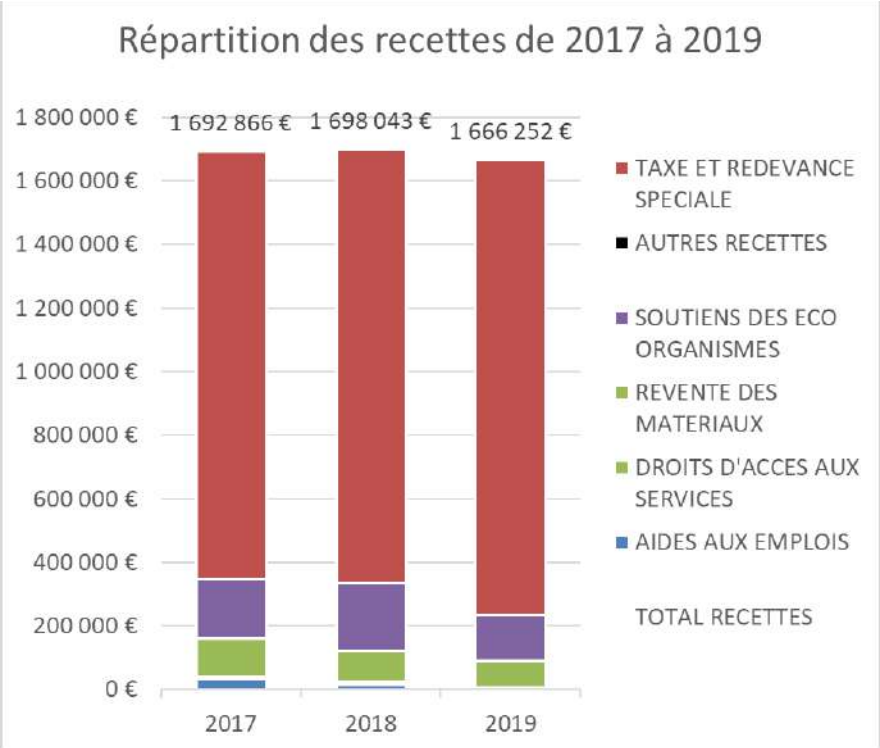

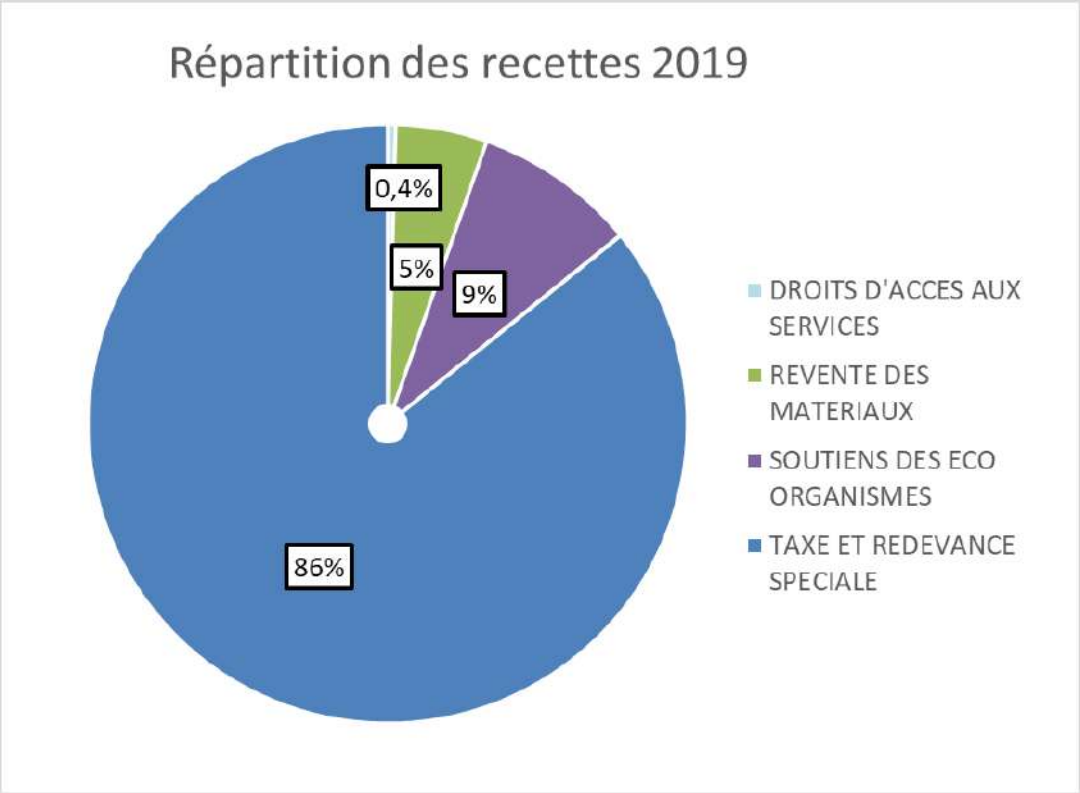

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

		2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
AIDES AUX EMPLOIS		**32 755 €**	**15 391 €**	**0 €**
dont :	Aides de l'Etat sur les emplois aidés	32 755 €	15 391 €	0€
DROITS D'ACCES AUX SERVICES		**4 801 €**	**7 130 €**	**7127 €**
dont :	Vente de composteurs	553 €	1 677 €	637 €
	Droits d'accès des professionnels en déchèteries	4 248 €	5 453 €	6490 €
REVENTE DES MATERIAUX		**122 029 €**	**98 543 €**	**82 329 €**
REPRISE MATERIAUX COLLECTE SELECTIVE		**96 685 €**	**82 834 €**	**68 683 €**
dont :	Verre en mélange (OI Manufacturing)	16 634 €	13 184 €	20 157 €
	Journaux Papiers Magazines 1.11 (UPM Kymene France)	21 121 €	27 777 €	19 704 €
	Papiers / cartons EMR 5.02 et ELA 5.03 (REVIPAC)	9 256 €	6 906 €	3899 €
	Cartons GDM, acier et alu (SITA Nord)	19 732 €	11 325 €	5923 €
	Bouteilles et flacons en plastique (VALORPLAST)	29 941 €	23 642 €	19 001 €
REPRISE MATERIAUX DECHETTERIES		**24 420 €**	**14 839 €**	**13 322€**
dont :	Ferrailles et cartons	24 420 €	14 839 €	13 322€
REPRISE PLASTIQUE SUR BACS ET COUVERCLES		**924 €**	**870 €**	**324 €**
SOUTIENS DES ECO ORGANISMES		**185 868 €**	**212 308 €**	**146 371 €**
dont :	Eco-emballages (tri des emballages des ménages)	151 415 €	200 808 €	127 061€
	Ecofolio (recyclage du papier)	22 956 €	0€	0€
	OCAD3E (recyclage des DEEE)	6 501 €	6 496 €	8113€
	Eco-Mobilier	4 996 €	5 004 €	9691€
AUTRES RECETTES				**524 €**
TAXE ET REDEVANCE SPECIALE		**1 347 413 €**	**1 364 671 €**	**1429 901 €**
dont :	TEOMi	1 328 249 €	1 345 268 €	1407 635€
	Redevance spéciale	19 164 €	19 403 €	22 266€
TOTAL RECETTES		**1 692 866 €**	**1 698 913 €**	**1666 252€**

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Focus sur la TEOMI

Rappel sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incitative

La TEOM est un impôt annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle finance l'ensemble des opérations liées à la collecte, au tri, au traitement et au recyclage des déchets, mais aussi les déchèteries.
En 2012, la CCPS s'est engagée dans la mise en œuvre effective d'une part incitative à la TEOM, dont la vocation est d'inciter la population à réduire la quantité de déchets qu'elle produit. Cette part incitative est variable et basée sur la production d'ordures ménagères résiduelles du foyer, calculée en prenant en compte le nombre réel de levées du bac d'ordures ménagères (gris).

Le montant totale de la TEOMI est donc égal à :

montant de la part fixe (1) + montant de la part variable (2)

avec :

(1) base du logement (TFPB) x taux de la TEOM

(2) nombre de levées du bac enregistré (17 minimum) x coût unitaire de levée du bac (0.0135€/litre)

En 2019, le taux de TEOM était de 11.04%. 169 sacs rouges post-payés ont été donnés. Ceux-ci sont utilisés en cas de surplus de déchets occasionnels.

Enregistrement des levées pour le bac à ordures ménagères

Le système informatique embarqué enregistre plusieurs données lors du vidage des bacs dans la benne :

- Date et heure du basculement du bac
- Code de la tournée et code du camion
- Numéro de la puce
- Code de basculement du bac sur le lève-conteneur (côté droit ou gauche).

puces inconnues…).

Il gère également une « black list » (bacs perdus ou volés, logements vacants,…). Ainsi les bacs contenus sur cette liste ne pourront pas être vidés. Dans ce cas aucune levée n'est comptabilisée.

TABLE DES ABREVIATIONS

BOM : Benne à Ordures Ménagères

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ECOVALOR : Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut Valenciennois

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

LED (ou DEL en français) : Diode ElectroLuminescente

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte à porte (au sujet de la collecte des bacs)

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

SIEGE

ZAE du Pigeon Blanc
Voyette de Vertain
CS 60063
59730 SOLESMES

Standard 03.27.70.74.30
contact@ccpays-solesmois.fr
www.ccpays-solesmois.fr
Communauté de communes du pays solesmois

SERVICE ENVIRONNEMENT

Siège CCPS
Ligne directe 03.66.32.05.74
tri-dechets@ccpays-solesmois.fr
gestion-dechets@ccpays-solesmois.fr

DECHETTERIE SOLESMES

ZAE du Pigeon Blanc
Voyette de Vertain
CS 60063
59730 SOLESMES
03.27.74.65.83

DECHETTERIE BERMERAIN

Rue du Tordoir
59213 BERMERAIN
03.27.26.65.08